

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

Projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage lors d'événements sur le domaine public municipal

1. Objet et assemblée publique de consultation

Lors de la séance ordinaire du 20 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions relatives à l'affichage lors d'événements sur le domaine public municipal.

À cet effet, ce projet de règlement modifie les dispositions relatives à l'affichage lors d'activités ou d'événements ayant lieu sur le domaine public municipal. Il précise les balises entourant l'affichage lorsque des permis d'événements sur le domaine public municipal sont délivrés.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 2 juin 2025**, à compter de **19 h**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Description du territoire visée

L'entièreté du territoire de la ville de Rimouski est visé par ce projet de règlement.

3. Approbation référendaire

Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement peut être consulté de la façon suivante :

- a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;
- b) en faisant la demande :
 - par téléphone au **418 724-3125**;
 - par écrit à l'adresse greffe@rimouski.ca.
- c) en consultant le projet de règlement dans la rubrique « projets de règlements 2025 » en date du 20 mai 2025, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : rimouski.ca/ville/democratie/ordres-du-jour

Rimouski, le 21 mai 2025

(S) Cynthia Lamarre, avocate
Assistante-greffière